

Reporter, une fausse bonne idée ?

La tentation de reporter le maximum de dates est critiquée par ceux qui craignent d'étaler l'impact dans le temps. **PAGE 2**

Musiques actuelles : s'adapter à l'épreuve

La crise sur le terrain : activité partielle, équipes en télétravail, billetterie mises à mal, tournées internationales bouleversées... **PAGE 3**



Théâtres privés : garder l'espoir

Déjà sérieusement affectés cette saison par les grèves, les théâtres privés en appellent à la solidarité de leurs spectateurs. **PAGE 4**

BIMENSUELLE
N°468
19 mars 2020

La lettre du spectacle

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

Épidémie : le secteur du spectacle face au défi de la solidarité

Les intermittents du spectacle, les compagnies artistiques, les producteurs privés et les prestataires techniques sont les premiers touchés par les mesures de lutte contre le Covid-19.

L'annulation des spectacles a entraîné, dans la majorité des cas, la rupture des contrats de cession. Dès la première semaine de mars, le Syndicat des cirques et compagnies de création (SCC) a débuté un recensement des annulations, auquel se sont associées d'autres syndicats de compagnies. Yanniss Jean, délégué du SCC, observait, le 16 mars : « J'ai des remontées sur 782 représentations. Le report est proposé une fois sur deux et, dans la majorité des cas, il n'y a pas de paiement. À 90 %, les salaires des équipes ne seront pas maintenus. » Lorsque les clients des compagnies sont des collectivités ou des structures d'interventions scolaires, les représentations ne sont pas payées.

Solutions négociées

Nicolas Dubourg, président du Syndec et directeur du théâtre la Vignette, à Montpellier, expose la doctrine du syndicat : « Être, dans la mesure du possible, solidaires des compagnies. Dès le 13 mars, nous avons envoyé une note aux adhérents où nous préconisons de limiter au maximum le recours aux annulations pour cas de force majeure. » Il privilégie les

solutions négociées, par exemple par des avenants, ou le paiement de la cession, déduction faite des frais d'approche et, éventuellement, de la perte de billetterie. Au centre dramatique national de Rouen, le directeur, David Bobée, déclare : « Toutes les cessions seront réglées. De même tous les intermittents, techniciens et artistes qui étaient censés travailler, que leurs contrats soient signés ou non, seront couverts. Si tout le

monde respecte son contrat, on arrivera à traverser cette crise. Je parle uniquement pour le secteur public, le privé ayant un autre fonctionnement. » Xavier Croci, directeur du Théâtre du Beauvaisis (Oise), annonce : « Nous payerons l'intégralité de la cession prévue pour les compagnies indépendantes. Nous payerons le coût plateau [proche du prix de cession, NDLR] pour les propositions portées par des structures

de création nationale (CDN ou CCN) ou par des structures de production importantes, si aucun report n'est possible. » Il ajoute que la plus grande partie des heures d'intermittents techniques seront réglées, et espère bien la mise en place d'un fonds de soutien.

Force majeure

Romarc Daurier, directeur du Phénix, scène nationale de Valenciennes, adopte le principe de

Chers lecteurs,
Chers annonceurs,
En application des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus, tous les collaborateurs de *La Lettre du Spectacle* qui le peuvent travaillent actuellement à distance.

Les rendez-vous et déplacements professionnels de nos journalistes (reportages, interviews...) sur le territoire sont suspendus.

Nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer la continuité de notre mission d'information et pour garder le contact et nos inspirantes interactions professionnelles avec vous : courriel, téléphone, visioconférences, adaptation des conditions de travail.

La quasi-totalité des établissements culturels étant à l'arrêt, la pagination de *La Lettre du Spectacle* est susceptible d'être réduite.

Aucune interruption de parution n'est envisagée. Toutefois, en raison de la fermeture exceptionnelle de l'imprimeur qui produit *La Lettre du*

Spectacle depuis plus de 20 ans, conjuguée au fait que la grande majorité de nos abonnés ne sont pas à leur bureau et ne sont donc pas en mesure de le réceptionner par voie postale, ce numéro est diffusé sous forme électronique.

Compte tenu de la gravité de cette crise inédite qui affecte dramatiquement la filière culturelle, nous avons également décidé de diffuser cette édition gratuitement dans le secteur professionnel. N'hésitez pas aussi à la relayer largement.

Tous vos interlocuteurs habituels restent donc à votre écoute et à votre disposition par courriel et téléphone : rédaction, annonces, publicité, abonnements.

Nous restons mobilisés en continu, soucieux d'exercer notre mission essentielle d'information des professionnels et de maintenir avec vous les liens étroits qui nous unissent, et ce, tant que durera cette crise qui nous affecte tous.

Nicolas Marc, éditeur,
et toute l'équipe de *La Lettre du Spectacle*.

l'avenant au contrat de cession avec les compagnies concernées et prend en charge les coûts plateau. Parallèlement, il négocie avec la Région Hauts-de-France pour que ces dépenses deviennent éligibles à la subvention. Il estime qu'un fonds d'aide d'État sera complémentaire. De son côté, la Région Ile de France annonce un fonds d'aide d'urgence de 10 millions d'euros pour le spectacle vivant, « *qui sera calibré en concertation avec les professionnels du secteur* ». L'ONDA annonce que ses soutiens financiers (garanties...) seront honorés auprès des structures qui paieront les contrats de cession.

Négocier un soutien

Certains directeurs jugent que le cas de force majeure implique que les compagnies ne touchent pas leur cachet et proposent des compensations comme une prise en charge de frais. Et d'autres, comme des festivals, ne peuvent simplement pas envisager de prendre en charge les cachets et contrats de prestataires, sans recette de billetterie. À Grenoble, le festival Détours de Babel annule une centaine de concerts : « *Nous allons étudier, au cas par cas, pour que les équipes, les compagnies et les prestataires soient le moins impactés possible et que cela ne mette pas en danger le festival*, commente le directeur Benoît Thiebergien. *Cela veut dire honorer les contrats pour les plus fragiles, essayer de reporter et voir avec les partenaires publics et les sociétés civiles pour soutenir les artistes et les prestataires touchés.* »

Salvador Garcia, directeur de Bonlieu, scène nationale d'Annecy, croit qu'une règle claire est une base pour pouvoir négocier ensuite un mécanisme de solidarité avec l'État. En l'occurrence un contrat non effectué ne doit pas être payé : « *Quand un contrat est annulé, les plus fragiles sont les intermittents, artistes et techniciens*, argumente-t-il. *La priorité est de négocier un fonds pour la prise en compte de la totalité de leurs heures prévues.* »

Prudence sur les annulations

Si beaucoup de professionnels n'ont aucun doute sur la notion de force majeure pour justifier l'annulation du contrat de cession, certains invitent à la prudence, comme le Syndicat des musiques actuelles qui écrit

à ses adhérents : « *La notion de force majeure ne pourra être invoquée de façon automatique.* » Surtout pour les contrats conclus après le début de l'épidémie déclarée par l'OMS, à savoir le 30 janvier 2020. Au Théâtre national de Chaillot, le directeur, Didier Deschamps est circonspect : « *Si c'est la compagnie*

qui annule, il n'y a aucun remboursement dû », explique-t-il. Sinon, la situation est plus compliquée : « *Nous avons une très bonne assurance, mais plafonnée à un remboursement de vingt dates sur un an et cela ne représente même pas un mois de notre activité.* » ■

YVES PÉRENNOU

PROGRAMMATIONS

Reporter : fausse bonne idée ?

La crise s'étant installée en une quinzaine de jours, la première tentation a été de chercher des dates pour reporter les séances annulées. La scène nationale de Mulhouse faisait partie des premiers établissements touchés, le Haut-Rhin ayant été repéré comme l'un des premiers « clusters ». Tous les spectacles ont été annulés à compter du 6 mars, soit neuf spectacles sur la première semaine « *Trois sont en bonne voie d'être reportés et nous cherchons des solutions pour les autres car j'ai la chance de ne pas avoir encore verrouillé toute la saison 2020-2021* », analyse le directeur, Benoît André. Mais, avec l'annulation totale, comment espérer recaser les représentations ? Son confrère de la scène nationale Bonlieu Annecy augure que c'est illusoire : « *La plupart des lieux ont bouclé la saison suivante*, observe Salvador Garcia. *Même si on pouvait, cela reviendrait à reporter la crise à l'année suivante et les compagnies seraient les premières à en souffrir.* »

Le report des programmations est problématique, pense aussi Didier Deschamps, directeur du Théâtre national de Chaillot : « *La saison prochaine est entièrement bouclée et il ne me semble pas souhaitable de la changer, ce serait pénaliser ceux qui y sont programmés. Il faut aussi que je m'inquiète des nombreux spectacles qui sont en création et dont les répétitions sont interrompues. Je dois interroger tout le monde pour savoir qui pourra faire sa création.* » Les reports de programmation compenseraient des spectacles dont la création est retardée. « *Reporter était notre préconisation numéro un, mais cela ne tiendra pas avec une crise qui dure 40 jours ou plus*, note Nicolas Dubourg, président du Syndec. *Il va falloir être très inventif.* »

Embouteillages en vue

Beaucoup de producteurs de spectacles musicaux ont tenté de reporter, avec des fortunes différentes. Fabienne Roux, directrice de Far Prod, livre : « *Beaucoup de centres culturels ou de théâtres municipaux avaient finalisé leur prochaine saison. De plus, des frais de communication ou de transports avaient été engagés. Pour des contrats de cession de spectacles, l'acompte est restitué en cas d'annulation et les deux contractants ne se doivent rien. Dans le cas de productions, notamment à Paris, le producteur a la main sur toute l'économie de son spectacle.* »

Les gros producteurs ont négocié à l'année des créneaux auprès des salles parisiennes. Il ne restera guère de place pour les plus petits. Beaucoup de salles sont injoignables, entre les demandes de report ou les remboursements du public. Chinese Man Records, label et tourneur, a reporté 16 des 18 dates de la tournée de Chinese Man, prévue en mars. Frédéric Maigne, manager, assure : « *La plupart des dates étaient en coréalisation avec les salles et complètes donc faciles à reporter. Mais la Vapeur, à Dijon, n'avait plus de disponibilités. Une autre avait 68 options sur deux mois et demi ! Il n'y aura pas de place pour tous.* » ■ NICOLAS DAMBRE, PHILIPPE VERRIELE, YVES PÉRENNOU

Intermittents : des mesures de soutien

Les ministères du travail et de la Culture ont annoncé, le 19 mars, qu'ils avaient décidé de « neutraliser » la période de confinement à partir du 15 mars pour le calcul de la période de référence ouvrant droit à l'assurance chômage et aux droits sociaux des intermittents du spectacle et autres salariés en contrats courts du secteur culturel. Le calcul et versement des indemnités d'assurance-chômage est également « neutralisé » pendant cette période afin que les personnes arrivant en fin de droit pendant cette phase de l'épidémie puissent continuer à être indemnisées. Ces décisions étaient réclamées par les syndicats et en particulier la CGT-Spectacle.

La lettre du spectacle

Relations abonnés : 02 44 84 46 00

RÉDACTION ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30.

redaction@lalettredu spectacle.com. Directeur de la publication : Nicolas Marc. Rédacteur en chef : Yves Pérennou.

Journalistes : Tiphaine Le Roy, David Prochasson Ont collaboré à ce numéro : Danielle Beaudry, Christine Raout, Nicolas Dambre, Philippe Verrielle. Direction artistique : Éric Deguin.

Mise en page : Émilie Le Gouëff. Publicité et marketing : Pascal Clergeau. Comptabilité : Joëlle Burgot. Relations abonnés : Véronique Chema et Maëva Neveux.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 336 euros TTC.

Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 79 euros TTC

(Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).

Impression : Caen Repro (14). Une publication M Médias.

Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.

SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067.

Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution.

CPPAP : 0420T7829. ISSN : 1294-2499.

Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales

IMPRIMÉ EN FRANCE – Reproduction interdite.

IMPRIMERIE FRANCE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Les annonces de Franck Riester

Mercredi 18 mars, le ministère de la Culture a présenté des mesures pour son champ d'activité. « *La crise sanitaire sans précédent qui touche notre pays frappe de plein fouet les acteurs de la culture. Nous devons tout mettre en œuvre pour assurer leur survie* », a déclaré Franck Riester en préambule. Il a rappelé d'abord les mesures du gouvernement pour l'ensemble des entreprises : accompagnement du chômage partiel, délais de paiement des échéances sociales et/ou fiscales, voire remises d'impôts directs, fonds de solidarité pour les petites entreprises, les indépendants et les micro-entreprises, lignes de trésorerie bancaires garanties par Bpifrance, etc. Par ailleurs, le remboursement des créances liées aux crédits d'impôts spectacle vivant, production phonographique pourra être accéléré en sollicitant la Direction générale des finances publiques. Le ministre a demandé à ses Centres nationaux sectoriels dont le centre national de la musique, ainsi qu'à l'IFCIC, de se mobiliser (lire ci-dessous).

Pour le secteur du spectacle vivant hors musical, notamment le secteur du théâtre privé, « *des aides d'urgence pourront être allouées, à hauteur de 5 millions d'euros, afin de répondre aux difficultés rencontrées, en lien avec les organisations professionnelles, et avec une attention particulière au maintien de l'emploi* ». Concernant les structures labellisées ou subventionnées, « *une attention particulière sera apportée à chacune d'elles, en lien avec les collectivités territoriales impliquées dans leur financement, pour lui permettre de limiter les impacts de la crise* ». Des mesures spécifiques sont promises pour les artistes auteurs. En ce qui concerne les intermittents du spectacle, Franck Riester promet des mesures « *qui ont vocation à être mises en œuvre rapidement* », sans préciser lesquelles. Il demande aux structures les plus solides financièrement, ainsi qu'à ses opérateurs et aux structures subventionnées par l'État, « *de faire jouer la solidarité en payant les cessions prévues aux compagnies et en honorant les cachets des intermittents afin de ne pas les fragiliser* ». **I. Y. P.**

LA SADC POUR UN FONDS DE SOLIDARITÉ.

La SADC, Société des auteurs et compositeurs dramatiques, met en place un fonds de solidarité, pour remédier aux situations des plus démunis. La SADC ajoute : « *Les modalités et critères d'accès seront précisés dans les prochains jours. Sans un soutien de l'État, ce fonds se révélera plus qu'insuffisant* ». Elle propose de financer ce fonds, de manière exceptionnelle, sur son budget d'action culturelle et demande de modifier la réglementation qui interdit cette pratique.

SNSP : APPEL À FONDS EXCEPTIONNEL.

Le SNSP, Syndicat national des scènes publiques, demande à l'ensemble de ses membres, « *à chaque fois que cela est possible, de reporter les spectacles concernés dans un délai le plus court possible, ou de prendre en charge a minima la part des charges réelles des prix de cession afin de garantir le paiement des salariés et des prestataires* ». En lien avec ses partenaires de l'Union des employeurs du spectacle vivant public (USEP-SV), le SNSP demande au ministère de la Culture, la constitution d'un fonds de soutien exceptionnel pour le spectacle vivant et le versement immédiat des acomptes de subventions ainsi que la levée immédiate du gel des crédits.

FORMULAIRES DE RECENSEMENT.

Plusieurs syndicats ont ouvert des formulaires en ligne. Le syndicat des cirques et compagnies de création (SCC) sur compagniesdecreation.fr. Du côté des salariés : le SFA pour les artistes (sfa-cgt.fr), le SNAM pour les musiciens et les artistes enseignants (snam-cgt.org), le Syntpac-CGT pour les personnels techniques et administratif (frama.link/TsKe3pFm).

LYRIQUE : APPEL À L'AIDE.

Plus d'une centaine d'artistes lyriques (Roberto Alagna, Julie Fuchs ...) ont signé une lettre collective d'alerte aux pouvoirs publics sur la situation des artistes : « *Sommes-nous, en tant que salariés (même en CDD d'usage) éligibles à la procédure de chômage partiel annoncée ? Si ce n'est pas le cas, est-il juste que nous soyons exclus de la promesse de l'État de ne laisser aucun salarié perdre son emploi ?* »

LAPAS : ATTENTION AUX MICRO-ENTREPRISES.

LAPAS, Association des professionnels de l'administration du spectacle, s'inquiète pour les bureaux et agences de production et diffusion, « *pour la plupart non subventionnés, et dont la prestation est généralement annexée sur l'activité des compagnies* ».

CNM : un fonds de soutien de 11,5 M€

Le Centre national de la musique (CNM) a réuni son conseil d'administration le 18 mars, par voie électronique. La taxe sur les spectacles de variétés est suspendue et le versement des aides simplifié. Un dispositif de soutien financier immédiat est créé, à hauteur de 11,5 millions d'euros. Il est abondé par le CNM à hauteur de 10 M€, par la Sacem, l'Adami et la Spedidam à hauteur de 500 000 € chacun. « *Chaque aide de trésorerie, plafonnée à 11 500 €, comprend une incitation pour le demandeur à verser aux artistes une compensation pour les spectacles annulés et une mesure de solidarité avec les auteurs et les compositeurs en difficulté* ». L'aide sera versée au plus tard dans les

trois semaines suivant le dépôt de la demande téléchargeable à partir du lundi 23 mars sur le site du CNM et adressée à secours@cnv.fr

Le fonctionnement des commissions est suspendu, mais les décisions d'attribution des aides seront appliquées et le paiement opéré comme prévu, y compris dans le cas où la manifestation est annulée. Les dossiers en attente du règlement du solde de leur subvention seront traités en priorité. Les dossiers déjà envoyés aux commissions Festivals, Activité des salles de spectacle et Production seront examinés « *dès le rétablissement du fonctionnement normal du CNM* ». Les échéanciers des avances remboursables seront suspendus sur simple demande. **I.**

La Sacem : aides maintenues

La Sacem déclare que ses équipes sont mobilisées pour « *garantir la bonne répartition des droits d'auteur et des montants liés au régime d'entraide de la société dès la prochaine répartition, le 6 avril* ». Le dépôt en ligne des œuvres, de même que les dispositifs sociaux et culturels de soutien des sociétaires sont maintenus. La Sacem s'alarme de la « *perte significative, voire totale, de leurs revenus pour de nombreux auteurs et compositeurs de musique* » et appelle « *les pouvoirs publics à prévoir une compensation* ».

Les aides culturelles attribuées aux spectacles annulés seront maintenues « *dans toute la mesure du possible* ».

En direction des utilisateurs de musique, la Sacem prévoit des dispositions jusqu'au 30 avril : suspension de toute facturation et des prélèvements automatisés concernant les notifications de droits d'auteur. Pour les lieux qui diffusent de la musique de sonorisation ou d'ambiance, les contrats sont suspendus pour la période de fermeture imposée. **I.**

MUSIQUES ACTUELLES

S'adapter à l'épreuve

Comme le fait observer Aurélie Hannedouche, déléguée du Syndicat des musiques actuelles, la crise bouleverse toutes les activités des scènes : « *Les concerts bien sûr, mais aussi les résidences, les actions culturelles et les formations qu'il est impossible de reporter.* » Arnaud Monnier, directeur de la SMAC EMB Sannois, au nord de Paris, détaille : « *Notre première activité est la résidence de création, avec 45 groupes qui occupent notre salle 200 jours par an. Les résidences décalées à la rentrée prendront la place de nouveaux projets, tout comme les concerts prévus à l'issue de ces résidences.* »

Impact mondial

Julien Catala, directeur de la société de production Super!, commente : « *Les artistes américains que je fais tourner en France ont tous annulé leurs tournées européennes avant même les restrictions françaises. Nous tentons de caler des dates de septembre à décembre, mais certains ont aussi déplacé leur tournée américaine suite au report du festival Coachella d'avril à octobre.* » Son entreprise, qui emploie 17 personnes, est passée au télétravail, les activités de production et communication pourraient être au chômage partiel. Celles de booking sont en surchauffe.

Billetteries mises à mal

Les réseaux de distribution de billets sont en effervescence pour informer des annulations ou des reports et rembourser les spectateurs. Les producteurs doivent négocier le prélèvement appliqué sur chaque billet vendu pour en récupérer tout ou partie. « *Les frais de réservation sont remboursés ou non selon*

les conditions générales des ventes de chaque distributeur. Les réseaux de billetterie vont connaître des problèmes de trésorerie avec l'arrêt des achats de places », juge Eddy Aubin, président de MyOpenTickets.



Le report du festival Coachella, aux États-Unis, impacte les tournées en Europe

Festivals : lourdes pertes

Parmi les premiers festivals annulés, Chorus (Hauts-de-Seine) ou Tomorrowland Winter (à l'Alpe d'Huez). Ce dernier avait déjà monté les scènes, les barrières et les énormes décors. Près de 20 000 personnes avaient acheté leur billet et réservé forfaits de ski et hébergements. Olivier Jacquet, directeur du festival Avec le temps, à Marseille, chiffre à environ 85 000 euros ses pertes, pour un budget de 350 000 euros. À Morlaix, le festival Panoramas devait se tenir du 10 au 12 avril. Son directeur, Eddy Pierres, réagit : « *Le report est unimaginable. Resélectionner 40 artistes et trouver une date à l'approche de l'été, c'est impossible.* » Les collectivités se sont engagées à ne pas annuler les subventions votées. Mais les quelque 200 intermittents du spectacle prévus n'ont aucune garantie, sauf ceux qui avaient déjà signé un contrat. **I N. D.**

Chômage partiel ou pas ?

Plusieurs directions de théâtres ont choisi de recourir au chômage partiel pour une partie de leurs équipes. C'est le cas en particulier dans le secteur privé pour les activités de production. Mais, au 16 mars, l'incertitude demeurait chez les directeurs de scènes publiques. Pour certains, le recours au chômage partiel est incompatible avec un principe de subvention publique pour le théâtre en ordre de marche et donc le salaire des permanents. Nicolas Dubourg, président du Syndeac, reconnaissait que les discussions étaient en cours à ce sujet avec le ministère. Quant aux intermittents, le chômage partiel est d'autant moins dans les habitudes que les contrats sont souvent signés à la dernière minute. Depuis le 13 mars, les syndicats attendaient une circulaire de Pôle

emploi pour préciser ce point. En principe, les salariés en CDD (y compris en CDDU) peuvent être concernés si leur embauche est intervenue avant la connaissance de la situation qui engendre l'activité partielle. Les promesses d'embauche ne sont donc pas concernées. « *Légalement, rien ne s'oppose au chômage partiel pour les contrats à durée déterminée, même d'usage*, note Philippe Abergel, délégué général du Synpase, syndicat des entreprises prestataires du spectacle et de l'événement. *Dans les faits, comme les CDDU sont très courts dans notre secteur, ce n'est pas adapté. Cela pourrait valoir pour un tournage audiovisuel.* » Il se disait confiant sur la mise en place d'un dispositif d'aide aux intermittents du spectacle par le ministère de la Culture. **I Y. P.**

PRESTATAIRES AFFECTÉS.

Les prestataires des salles et festivals sont en difficulté. « *Tous nos contrats sont annulés jusqu'au 15 avril. Notre chiffre d'affaires est de zéro euro. Nous devons embaucher 15 à 20 intermittents du spectacle. Deux de nos quatre salariés ont été mis au chômage partiel. Combien de temps tiendrons-nous ?* », s'interroge Axel Psaltopoulos, directeur de Resotech. Sébastien Roblin, cogérant d'Intelligence Audio, dresse le même constat : « *Nous fournissons du matériel, mais aussi du personnel, 300 intermittents l'an dernier. Si nous ne reprenons pas nos activités mi-juin, nous mettrons la clef sous la porte.* » Au Synpase qui fédère les entreprises prestataires, Philippe Abergel, délégué général, constate : « *Dans les entreprises, l'heure est de recourir aux dispositifs annoncés par l'État pour limiter la casse. Pour l'instant, il n'y a plus aucun chiffre d'affaires. On espère repartir en mai.* »

REMBOURSER LE NÉCESSAIRE.

Concernant les remboursements des billets, un modèle de réponse a été formulé par le Carré-Colonnes, scène nationale à Saint-Médard-en-Jalles et à Blanquefort (33). Les cinq spectacles programmés jusqu'à la fin de saison ont été reportés et le public est invité à conserver ses billets ou à attendre au moins 15 jours pour obtenir le remboursement. La billetterie est organisée par e-mail pour rembourser en priorité les scolaires. « *Nous demandons aux spectateurs d'être solidaires*, déclare Nicolas Dubourg, président du Syndeac. *Il y a un élan de solidarité impressionnant et nous réfléchissons à un mécanisme pour que ce gain soit directement utilisé en solidarité au profit des équipes et des artistes.* » Le Syndicat national du Théâtre privé relaye l'appel international pour que les spectateurs fassent don de leur billet perdu.

MICADANSES PERD SES

LOCATIONS. Chez Micadanses, à Paris, une part importante du budget provient de la location des studios. « *Jusqu'au 14, c'est simple, toutes les locations sont dues*, déclare Christophe Martin, le directeur. *Nous avons fermé le 15 au matin. À partir de cette date, les réservations sont annulées et les compagnies, les professeurs ou les structures qui avaient loué ne doivent rien. Comme il n'y a pas d'avance à faire ou d'arrhes à verser, il n'y a pas de remboursement. Les professeurs se faisant, dans la majorité des cas, payer au cours, n'ont pas d'avance à rembourser.* » Il estime la perte à 40 000 euros sur cinq semaines.

THÉÂTRES PRIVÉS

S'organiser et garder espoir

Après les « gilets jaunes » et les grèves, la fermeture des lieux publics place les théâtres privés dans une situation délicate. À la Huchette, théâtre de 90 places à Paris, le directeur, Franck Desmedt, prévoit une baisse de chiffre d'affaires de 100 000 euros avec il est vrai, moins de charges à payer. Début mars, déjà, les spectateurs avaient commencé à désertier les salles. Le Théâtre des Deux Ânes table sur une perte de 60 % à 70 % en mars. « On fait 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires par an, on sera probablement à 400 000 cette année », estime son directeur Jacques Mailhot. Dans l'immédiat, les responsables de billetterie gèrent les nombreux appels et e-mails des spectateurs. « On rembourse mais on essaye surtout de reporter, prévient Franck Desmedt à la Huchette. On explique qu'on n'a pas une trésorerie énorme, les gens sont compréhensifs. » Le Mogador, l'un des plus grands théâtres privés avec 1 600 places, a annulé une dizaine de représentations de *Ghost*. Mais le travail continue jusqu'à nouvel ordre sur *Le Roi Lion*. « Assez incroyablement, on a une centaine de réservations par jour pour les représentations en septembre. Les gens gardent l'espoir. Et nos équipes techniques et artistiques continuent à travailler, en télétravail », assure Laurent Bentata, directeur général de Stage Entertainment. Pour autant, comme la plupart des théâtres, il sollicite des mesures de chômage partiel. Quid des intermittents ? « Selon nos juristes, l'intermittence serait prise en compte dans le chômage partiel », espère Laurent Bentata. Le Théâtre



Le Théâtre Mogador, à Paris

des Salinières à Bordeaux travaille, lui, avec 45 comédiens intermittents sur ses différents spectacles à l'année. Son directeur espère honorer ses contrats. « On va protéger au maximum nos personnels si les aides promises sont effectives », affirme le directeur Frédéric Bouchet. Au Mogador, on veut rester optimiste : « Dans les différentes crises qui ont marqué le monde, il y a eu un fort engouement ensuite, avec le besoin d'extérioriser et de sortir. Restons positif même si aujourd'hui, on fait le dos rond. » Même son de cloche à La Huchette qui depuis 62 ans joue *La Cantatrice chauve* et *La Leçon* d'Ionesco : « Ce théâtre a connu dix présidents, Mai-68. C'est l'un des derniers à avoir une troupe permanente : la Huchette n'est pas menacé ! » **D. P.**

Taxes : souplesse

L'Association de soutien au théâtre privé (ASTP) suspend les relances en cas de retard de paiement de la taxe ainsi que les majorations de 10 % en cas de retard de paiement. Le Centre national de la musique prévoit aussi un assouplissement.

LA BATAILLE DES ASSURANCES.

Seul un juge peut, en dernier ressort, en décider. Pour beaucoup, il ne fait guère de doute que l'épidémie de Covid-19, événement « *imprévisible, irrésistible et extérieur* », relève du cas de force majeure. Dès lors, les contrats entre organisateurs d'événements, producteurs, compagnies, artistes ou avec les structures publiques, deviennent caducs. La force majeure libère chaque partie des engagements pris contractuellement. À chacun de se retourner ensuite vers son assureur pour être éventuellement indemnisé. Et c'est là que le bât blesse. L'immense majorité des contrats d'assurance exclut la pandémie des motifs d'indemnisation. Selon Yves-Alain Legrand, assureur spécialisé dans le spectacle, seuls deux assureurs indemnisent à sa connaissance, la pandémie. À condition d'avoir souscrit le contrat avant le 13 janvier, date à laquelle les autorités ont déclaré l'épidémie. Reste le plus souvent à lire entre les lignes. Et les litiges d'interprétation n'ont pas fini, à en croire Philippe Chapelon, délégué général du Syndicat national des entrepreneurs de spectacle (SNES). « Des entrepreneurs, des producteurs nous font part de leur souci avec des contrats d'assurance qui mentionnaient, par exemple, le SRAS et ses dérivés comme un motif de non-prise en charge. Les assurances s'en servent aujourd'hui en considérant que le Covid-19 est un dérivé du SRAS. » Dans la plupart des cas, le monde du spectacle n'a pas songé à se prémunir contre un tel événement. « Ça n'arrive jamais », lâche Mael Le Goff, directeur de Mythos, annulé à Rennes. **D. P.**

Quel sort pour les festivals à partir de mai ?

Dès l'annonce de l'interdiction au-delà de 5 000 spectateurs, de nombreux festivals d'été subissaient une chute de ventes. Carol Meyer, directrice d'Art Rock, du 29 au 31 mai à Saint-Brieuc, constate : « Depuis le 5 mars, notre chiffre d'affaires de billetterie a été divisé par quatre par rapport à 2019. Il nous reste 70 % des billets à vendre en deux mois. Nous savons que les prochaines semaines personne n'achètera de places. » L'annulation du Printemps de Bourges a aggravé les doutes du public. Béatrice Desgranges, directrice de Marsatoc (du 26 au 28 juin à Marseille), relate : « Depuis le 2 mars, les ventes ont ralenti avant de stopper. Notre communication et notre billetterie seront au point mort dans les semaines à venir. Nous travaillons désormais à distance, comme si le festival devait avoir lieu. » Au festival Les Nuits sonores (du 19 au 24 mai à Lyon), le directeur, Vincent Carry, confie :

« Nous avons eu la chance de connaître des ventes historiquement hautes avant l'apparition du coronavirus. Mais nous ne devons pas semer le doute dans l'esprit du public : le festival est maintenu jusqu'à preuve du contraire. Les artistes montrent une grande envie de se produire. » Les équipes de Nuits sonores ont néanmoins travaillé sur différentes adaptations du projet, notamment un report fin juin. Le festival Jazz sous les pommiers, du 15 au 23 mai à Coutances, est maintenu, non sans inquiétudes. L'ouverture de la billetterie a été repoussée de deux semaines dès le 11 mars. La soirée de présentation du festival prévue le 13 mars a été annulée. Devant les incertitudes sur la situation mi-mai, les calculs avaient été faits pour chiffrer une éventuelle baisse de jauge et les contrats signés pour le festival sont étudiés de près. Le festival Papillons de nuit prévu

du 29 au 31 mai, à Saint-Laurent-de-Cuves (Manche), avait rassemblé 75 000 spectateurs malgré des conditions difficiles dues à la tempête Miguel en 2019. Pour l'organisateur, « aucun report n'est envisageable, changer les dates n'est pas possible. On ne s'est pas projeté dans une situation d'annulation. C'est notre travail de rassurer les gens. » Au 13 mars, aucun artiste à l'affiche n'avait émis de réserve sur sa participation. Pas d'alarme pour l'instant sur le festival d'Avignon. Seules les conférences de presse prévues les 25 et 26 mars sont reportées à une date ultérieure. **I.**

NICOLAS DAMBRE ET CHRISTINE RAOUT

DOSSIER RÉALISÉ PAR NICOLAS DAMBRE, TIPHAINE LE ROY, YVES PERENNOU, DAVID PROCHASSON, CHRISTINE RAOUT, PHILIPPE VERRIÈRE

Jeune public : tournées très impactées

La compagnie Les Bas-bleus a interrompu sa tournée de *Filles et Soie*, spectacle jeune public, dimanche, après deux représentations en tout public en Suisse. « *Les séances scolaires ont été annulées et le service culturel qui nous programmait a payé les contrats de cession* », indique Séverine Coulon, metteuse en scène. L'inquiétude pèse sur les dates annulées du 19 au 21 mars, qui ont été signées par le service culturel de Guyancourt (78). « *La direction nous dit qu'elle ne peut pas payer les contrats de cession tant que la situation n'est pas claire. Si la compagnie ne touche pas cet argent, nous ne pourrions pas payer l'interprète et le technicien qui sont intermittents* ». Sa prochaine création, *La Vie*

Animée de Nina W, sera créée en octobre. Une résidence de deux semaines devait commencer à La Minoterie, à Dijon (21), le 15 mars. Une autre, au CDN de Lorient (56), début mai, serait compromise, selon la durée des mesures.. La compagnie Tourneboulé avait trois spectacles en tournée ces prochaines semaines, dont *Je brûle (d'être toi)*, créé cet hiver. Cela concerne 50 dates, dans neuf lieux, soit 184 cachets d'artistes et 500 heures de techniciens. « *Les neuf contrats de cession annulés, cela représente un total de 83 000 € de vente de spectacles*, note la metteuse en scène Marie Levavasseur. *Le jeune public est un secteur déjà fragile. Les spectacles tournent beaucoup et nous sommes tous très impactés par les*



Je brûle (d'être toi), compagnie Tourneboulé

annulations et reports. Les lieux vont conserver leurs subventions. Du fait des annulations, ils n'auront pas de frais annexes à payer, comme l'hôtel. Ils ne feront pas de billetterie mais en jeune public, celle-ci est faible. La solidarité doit venir des plus forts. » ■ T. L. R.

CRÉATION MUSICALE

CNCM de Nice: bataille rangée autour du directeur

C'est un curieux jeu à quatre acteurs, entre les salariés, les administrateurs, le ministère et les tutelles, qui se joue au CIRM de Nice, l'un des huit centres nationaux de création musicale de France. Depuis un an, les relations entre la présidente de l'association, Muriel Marland-Militello, ancienne députée qui fut adjointe à la culture de la Ville, et son directeur, le compositeur François Paris, en poste depuis 19 ans, se sont détériorées au point que la première pousse le second vers la sortie. Lors du dernier conseil d'administration, ses membres ont voté, à sept voix contre trois, les pleins pouvoirs à la présidente pour « *régler la question de la direction* ». À l'origine, un conflit personnel l'oppose à François Paris depuis que celui-ci a décidé le rapprochement du CIRM avec l'Université Côte d'Azur. Muriel Marland-Militello, qui n'a pas souhaité s'exprimer, n'aurait pas apprécié d'en être informée tardivement. « *Du jour au lendemain, on est devenu bons à rien* », explique Camille Giuglaris, directeur technique, représentant du personnel et qui fait bloc derrière son directeur avec les trois autres salariés de la structure. La présidente a envisagé de licencier François Paris pour faute grave, l'accusant d'utilisation de la structure à des fins privés. À la demande de la DRAC, la Direction générale de la création artistique (DGCA) a rendu un rapport d'inspection en février. Rapport que la présidente n'a, à ce jour, pas transmis à sa direction. Malgré nos demandes, nous n'avons pu nous le procurer en intégralité, pas plus que les 92 compositeurs, signataires d'une pétition de soutien à François Paris

adressée au ministre de la Culture. Nous avons toutefois consulté les conclusions du rapport. Elles sont sans équivoque. « *Les insinuations de malversation, voire de détournement des moyens du CIRM pour l'intérêt propre [de François Paris] sont infondées* », écrit l'inspecteur Philippe Ribour, qui évoque une « *mise en cause aux allures de règlement de comptes* ».

Malgré ces conclusions, Muriel Marland-Militello a réussi à convaincre dans un cercle étroit. Au CA, figurent la Ville de Nice, dirigée par Christian Estrosi (LR), dont elle était jusqu'en 2014 l'adjointe, mais aussi la Région Sud-PACA, ou encore son époux, l'ancien préfet Philippe Marland. « *Ce n'est pas une coalition hors de fait ni une opération politique*, défend le directeur régional aux affaires culturelles, Marc Ceccaldi. *Ce rapport a été une*



François Paris

prise de conscience que le CIRM n'était pas au niveau espéré. » Ses reproches ? L'isolement de François Paris et de sa structure. Sylvie Mellet, administratrice du CIRM, entend cette critique d'une autre oreille : « *François Paris ne fait pas de ronds de jambe politiques. L'argument de l'isolement est infondé. Il a été imaginé au dernier CA parce que le rapport levait les accusations de faute grave*. » En attendant le règlement du conflit, les salariés décrivent une situation de blocage. « *La présidente se désintéresse totalement du contenu des activités que nous développons depuis juillet 2019, parmi lesquelles le festival Manca, les actions pédagogiques et les partenariats*. » ■

DAVID PROCHASSON

LE FESTIVAL D'AVIGNON CRÉE UNE FILIALE NUMÉRIQUE.

Le Festival d'Avignon crée la société FXP - Festival Expériences. Son objet est de « *proposer de nouveaux services et d'explorer de nouvelles expériences pour les publics, avec toutes les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information* ». Cela commence par une offre de vidéos, comme ces portraits de Caroline Guiela N'Guyen et d'Olivier Py. Au-delà, il s'agira de valoriser le fonds de documents en relation avec le Festival d'Avignon, en négociant les droits avec leurs titulaires (La Compagnie des Indes ou la Copat, par exemple), et à les éditorialiser. « *Nous sommes dépositaires d'un trésor qui ne vit pas en dehors de la Nef des images qui a beaucoup de succès pendant le festival* », observe Virginie de Crozé, directrice de la communication. FXP - Festival Expériences a été montée avec le soutien de Groupe immobilier Fiminco et de la Banque des territoires. Elle est présidée par Pascal Keizer (directeur du théâtre la Manufacture, à Avignon) et dirigée par Matthieu Coville.

GRÈVE AU GRANIT DE BELFORT.

Un mouvement de grève a affecté le théâtre Le Granit le 12 mars, moins de trois mois après l'arrivée d'Eleonora Rossi à la direction. La lettre des salariés dénonce une « *mise à mal de l'organisation du travail* », des manques de discrétion professionnelle de la part de la direction, des tentatives d'intimidation et un « *management brutal* ». Fin février, les salariés ont constaté la disparition des disques durs des ordinateurs de l'équipe qui a duré pendant une semaine, puis certains d'entre eux ont subi un retard de versement de leur salaire. Au-delà de la directrice, des salariés pointent la faible implication des tutelles dans le suivi de la scène nationale et la présidence de Fabienne Cardot.

CARNET

Didier Bezace. Acteur, metteur en scène, ancien directeur du Théâtre de la Commune, à Aubervilliers, Didier Bezace est mort à son domicile parisien, le 11 mars, à 74 ans, des suites d'un cancer. Cofondateur du Théâtre de l'Aquarium, avec Jacques Nichet et Jean-Louis Benoit, en 1970, à la Cartoucherie de Vincennes, il avait quitté ce théâtre en 1997 pour prendre la direction du centre dramatique d'Aubervilliers.



NATHALIE HERVIEUX

À Caen, vers un tiers-lieu musiques actuelles.

L'association 360 vise 2022 pour l'ouverture, dans le quartier Lorge, à Caen (14), d'un « super lieu » sur le modèle du Silo au Mans (72), à l'intention des collectifs et indépendant. Ce sera un outil complémentaire à ceux existants, notamment les SMAC de l'agglomération Caen la mer (BBC et Cargö) : studios de répétition, stockage, lieu de vie ouvert au public, ainsi que la radio du campus, Radio Phénix. « Notre équipe travaille activement à l'élaboration du projet dans les écuries du quartier Lorge », rapporte Romain

Pellicoli, trésorier de 360. Le lieu, qui appartient à la Ville de Caen, doit aussi accueillir la compagnie Amavada à l'horizon 2022.

Paroles citoyennes : succès. La troisième édition du festival Paroles citoyennes (du 20 février au 9 mars), a réuni 4 000 spectateurs autour d'une trentaine d'artistes et de grands témoins au Théâtre libre, au Théâtre Antoine et à Bobino. Initié par le producteur Jean-Marc Dumontet en 2017, ce festival est dédié aux spectacles traitant de sujets sociétaux : « Cette année, nous avons beaucoup donné la parole aux femmes avec, par exemple, la création de Je ne serais pas arrivée là, si..., d'après les entretiens d'Annick Cojean », expose Antoine Mory, chargé de la programmation du festival.

Limoges : un festival renaît. L'association Horizons Croisés relance le festival Urban Empire, à Limoges. Sa première édition, en 2017, avait réuni 11 000 spectateurs. Mais un autre événement, la Recycling Party, était en déficit. L'association, qui a aussi une activité de tourneur en région, accusait une perte de 300 000 euros. « L'association a été placée en redressement judiciaire en 2018 et un plan de continuation a été

PARIS

la Reine blanche vend Les Déchargeurs

Elisabeth Bouchaud, fondatrice du théâtre La Reine blanche, à Paris et Avignon, avait repris le théâtre parisien les Déchargeurs, au printemps 2018. Elle le remet aujourd'hui en vente et espère trouver un repreneur « qui conserve les quatre salariés et ait une ligne artistique intéressante ». L'ancien directeur et cofondateur des Déchargeurs Le Pôle, Ludovic Michel, était d'abord resté auprès d'Elisabeth Bouchaud en tant que directeur adjoint, en 2018, puis avait préféré quitter la structure à la fin de l'été 2019, remettant en question des choix concernant les productions. Elisabeth Bouchaud décide de vendre Les Déchargeurs, explique-t-elle, parce qu'elle n'a pas la capacité de diriger les deux théâtres de front. Le lieu qui comporte une salle de 80 places, et une de 20 places, « C'est un théâtre qui a un potentiel dingue, à condition de bien penser la programmation de qualité et diversifiée », souligne-t-elle. Sa société continue à gérer les productions comme *Des couteaux dans le dos* qui sera dans le Off d'Avignon cet été, ainsi que *Galilée les Mécanos* (Jean Alibert), de même que les spectacles au théâtre avignonnais de la Reine blanche qui recevra aussi deux compagnies en accueil. **I. Y. P.**



Elisabeth Bouchaud

D. R.

instauré pour sept ans pour rembourser 200 000 euros de dettes. Le budget d'Urban Empire sera d'environ 400 000 euros en 2020 et le festival aura lieu sur un seul jour », expose Amadou Gueye, programmateur et cofondateur de Horizons Croisés, avec Asse Seck. Ska-P et Alpha Blondy sont annoncés le 11 juillet sur l'esplanade du stade de Beauvilliers, qui peut accueillir 8 000 personnes. L'association a orga-

nisé durant neuf ans, avec la Ville, des Journées urbaines, devenues le festival Urban Empire en 2018. Cet événement avait, un temps, suscité l'intérêt de Festival Production (Vivendi et Centre France), qui organise le Brive Festival. Mais la société semblait espérer davantage que les 300 000 euros de subvention promis par la municipalité. Resté indépendant, Urban Empire espère trois fois moins de la Ville de Limoges.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les BIS certifiées ISO 20121

Les Biennales internationales du spectacle ont obtenu la certification ISO 20121 pour le management responsable de l'événement. Le comité d'organisation des BIS s'est engagé dans cette démarche depuis près de deux ans, accompagné par Green Événements, leader en conseil et stratégie d'événements responsables. Il a travaillé autour de

trois axes majeurs : l'accueil de ses publics, la maîtrise des impacts environnementaux et la mise en place d'outils de promotion du développement durable.



DELPHINE PERRIN

L'audit réalisé par Afnor Certification a mis en valeur plusieurs points forts des BIS : la capacité à mener des actions significatives d'information et de sensibilisation au-

tour du développement durable en direction de la filière culturelle, la charte développement durable édictée depuis 2008, la communication externe, les compétences-expertises de l'équipe d'organisation, le soin porté à la chaîne d'approvisionnement, les démarches de recyclage (déchets, signalétique, mégots, caterings, tours de cou...), la volonté des BIS de susciter et de tirer profit des retours d'expérience pour améliorer les processus d'organisation. **I. Y. P.**

APPELS À PROJETS

Groupe Geste(s). Les prochains plateaux du Groupe Geste(s) auront lieu le lundi 7 décembre 2020 à L'ECAM, Espace culturel André-Malraux, Le Kremlin-Bicêtre (92). Les avant-projets artistiques sont attendus avant le 14 juin. groupegeste-s.com

Adami art et technologie.

Le programme de recherche et développement « Talents Adami art et technologie » retiendra deux projets incluant des nouvelles technologies et au moins un artiste-interprète. Candidatures jusqu'au 1^{er} avril.



**La Comédie Poitou-Charentes
Centre dramatique national**

**Le Ministère de la Culture,
La Ville de Poitiers
La Région Nouvelle-Aquitaine**

Recherchent un.e ou des artiste.s

pour diriger à partir du 1er janvier 2021 la Comédie Poitou-Charentes, Centre dramatique national (CDN) implanté à Poitiers.

La première mission d'un CDN est la création théâtrale. C'est un lieu de référence, régionale, nationale voire internationale, où peuvent se rencontrer et s'articuler toutes les dimensions du théâtre : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion et la transmission. L'ensemble des missions d'intérêt public attachées au label CDN est défini par le cahier des missions et des charges fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 publié au Journal officiel de la République française n°0110 du 11 mai 2017.

La Comédie Poitou-Charentes est implantée à Poitiers (88 291 habitants), ville-centre de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers (191 791 habitants). Elle y est installée dans des locaux loués, disposant d'une petite salle de répétition. Elle bénéficie en outre de la mise à disposition du plateau du théâtre du Centre d'Animation de Beaulieu une dizaine de semaines chaque année. Le travail et les actions de la Comédie Poitou-Charentes s'inscrivent dans un périmètre plus large, mêlant ancrage territorial (dans une région combinant zones rurales, périurbaines et urbaines) et rayonnement national et international. Cela implique le développement de coopérations avec des scènes et des opérateurs culturels partenaires.

L'esprit du futur projet devra résonner avec les notions de recherche, de jeune création, d'incubateur, de pépinière d'artistes, dans l'esprit de son territoire d'implantation, marqué par une activité culturelle riche, et la présence d'une université très ancienne (1431) qui accueille plus de 28 000 étudiant.es, et compte plusieurs équipements de formation artistique supérieure. Le projet veillera notamment à intégrer des notions d'équité territoriale, de respect de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et de développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie artistique et culturelle.

L'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Ville de Poitiers souhaitent doter le CDN d'un espace de travail dédié : une étude d'opportunité est en cours.

Sont recevables les candidatures d'un.e ou plusieurs artistes engagé.es dans le champ théâtral.

Les candidat.es adresseront une lettre de motivation, un curriculum-vitae, une présentation de leur parcours artistique et un bilan de leur diffusion sur les trois dernières saisons, au plus tard le 24 avril 2020, à :

- Madame la Directrice Générale de la Création Artistique, 62 Rue Beaubourg – 75 003 PARIS (et par courriel à l'attention de guilhem.chabas@culture.gouv.fr)
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine, 54 Rue Magendie, CS 41 229, 33 074 BORDEAUX CEDEX (et par courriel à l'attention de sophie.bardet@culture.gouv.fr)
- Monsieur le Maire de Poitiers, 15 place du Maréchal Leclerc CS 10569 86021 Poitiers cedex (et par courriel à l'attention de dg.culture.patrimoine@poitiers.fr)
- Monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Hôtel de Région, 14 rue François de Sourdis 33 077 BORDEAUX Cedex (et par courriel à l'attention de axel.morel@nouvelle-aquitaine.fr)

Quatre à six candidat.es au maximum seront pré-sélectionné.es (semaine du 25 au 29 mai 2020) après concertation entre l'État, la Ville de Poitiers et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les candidat.es pré-sélectionné.es devront élaborer un projet artistique et culturel en s'appuyant sur la note d'orientations qui leur sera remise, présentant notamment la Comédie Poitou-Charentes, le contexte théâtral et artistique de la région et tous les éléments utiles à sa rédaction.

Elle.s ou ils.s présenteront leur projet artistique devant un jury composé des représentants des différents partenaires publics (semaine du 21 au 25 septembre 2020). Au terme de la procédure de sélection, le ou les artiste.s retenu.es par le jury devront recevoir l'agrément du Ministre de la Culture, pour une prise de fonction envisagée au **1er janvier 2021**, dans le cadre d'une première convention de 4 ans. Elle.s-ils devront donc prendre toutes les dispositions utiles pour être opérationnel.les à cette date.

PROFIL CULTURE

LES SALINS SCÈNE NATIONALE DE MARTIGUES

Le Théâtre des Salins est implanté à Martigues, 4^e ville du département des Bouches-du-Rhône (environ 47 000 habitants), et rayonne sur le territoire régional, avec un accent particulier sur l'Étang de Berre et une partie de la Côte Bleue.

Faisant partie du réseau des scènes nationales depuis 1995, il dispose d'une salle de spectacles de 580 places et d'une petite salle de 120 places, ainsi que d'un studio de répétition.

Outre une programmation pluridisciplinaire d'une quarantaine de spectacles pour un peu moins de 100 représentations, il développe également des partenariats avec d'autres structures culturelles du territoire, notamment avec le « Train Bleu », évènement culturel itinérant entre Marseille et l'étang de Berre, et souhaite renforcer la permanence artistique sur la ville par l'accueil de compagnies en résidences.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité du directeur, et en étroite collaboration avec l'ensemble des services, le/la secrétaire général.e coordonne les activités de la Scène Nationale et participe à la réflexion générale sur le projet artistique et culturel. Il/Elle sera au centre de la relation entre les artistes et l'équipe. Il/Elle développe et nourrit le réseau des partenaires locaux et institutionnels et sera amené.e à représenter la direction auprès d'eux. Il/Elle sera responsable du plan de communication interne et externe et mettra en œuvre ses outils. Il/Elle participera aux réunions de programmation et devra être force de propositions.

SES MISSIONS

- En lien avec les services « accueil des artistes », « relations publiques » et « techniques » assurera la coordination des activités artistiques et culturelles et aura en charge plus spécifiquement l'organisation du « Train Bleu » avec les autres acteurs culturels du territoire.
- Il/Elle aura en charge, avec la personne chargée de la production et de l'accueil, les relations entre les artistes accueillis, le public et l'équipe des Salins autant pour les spectacles en diffusion que dans une volonté de développer les résidences.
- Il/Elle secondera le directeur dans les relations avec tous les partenaires de la Scène Nationale et sera amené à le représenter, tant au niveau de la présence que de la prise de décisions.
- Secondé.e par une chargée de communication et un attaché de presse, il/elle aura la responsabilité du suivi de la stratégie et de la mise en place des outils de communication.
- Au sein du pôle artistique, Il/Elle participera activement à la programmation de la Scène Nationale tant en terme de propositions que du suivi des relations avec les compagnies invitées.

PROFIL ET COMPÉTENCES

- expérience significative dans un poste similaire exigée
- bonne connaissance du spectacle vivant et de la création contemporaine
- grande aptitude à la coordination
- grandes qualités rédactionnelles et esprit de synthèse
- maîtrise de la stratégie et des outils de communication
- connaissance du réseau des partenaires d'un lieu culturel et aisance relationnelle
- grande disponibilité en soirée, week-end et en déplacement

CONDITIONS

- Poste basé à Martigues sur la base d'un contrat à durée indéterminée à pourvoir dès le 24 août 2020
- Rémunération en fonction de la CCNEAC (cadre groupe 3), de l'expérience et de la grille salariale des Salins

CANDIDATURES

Merci d'envoyer vos candidatures (lettre de motivation + CV)
à l'adresse e.gialis@les-salins.net au plus tard le lundi 20 avril 2020



OFFRE D'EMPLOI ADMINISTRATRICE / ADMINISTRATEUR Le Plus Petit Cirque du Monde

Créé il y a 28 ans, le Plus Petit Cirque du Monde (PPCM) est à la fois une fabrique artistique, un lieu de formation, une école des arts du risque, un laboratoire de lien social et d'urbanisme, un acteur économique et une plateforme d'échanges internationaux. Organisation atypique, en constante évolution et à fort potentiel de développement, le PPCM développe son projet autour de 4 axes : Artistique et créatif, pédagogique, social et citoyen, construction de la ville.

Placé(e) sous la responsabilité du directeur, l'administratrice/administrateur est chargé(e) du management opérationnel et assure la coordination générale (moyens humains, financiers et logistiques) de l'ensemble des services en lien avec les responsables de pôles d'activité.

SUIVI ADMINISTRATIF, FINANCIER ET JURIDIQUE

Il/elle sera garant(e) des aspects administratifs, juridiques et fiscaux :

- Suivre la gestion de la structure (contrats, droit du travail, sécurité, assurance, conventions, suivi et recouvrement des subventions, suivi et validation des dépenses)
- Suivre les affaires juridiques (droit social, droit des contrats, fiscalité et législation du spectacle vivant et de la convention collective de l'animation).
- Suivre la gestion de la paye et appuyer les responsables opérationnels dans l'application des obligations et des procédures légales, des congés, des embauches.
- Définir les besoins en système d'information et piloter la mise en œuvre.

COORDINATION DES ÉQUIPES - MANAGEMENT OPÉRATIONNEL

Il/elle sera chargé(e) de la coordination générale des différents pôles d'activité de la structure et de leurs personnels, en suivant la stratégie globale définie par le directeur et les responsables des pôles d'activité :

- Favoriser la complémentarité et la coopération entre les pôles d'activité
- Suivre les activités et leur mise en œuvre en coopération avec le directeur
- Veiller à ce que les équipes soient régulièrement informées des projets de la structure
- Relayer la stratégie et les valeurs du projet de l'organisation

Il/elle sera chargé(e) d'animer la stratégie RH et le management opérationnel des équipes :

- Accompagner le directeur au niveau du management opérationnel des équipes
- Proposer des améliorations en matière d'environnement et d'organisation plus horizontale du travail.
- Garantir la qualité du dialogue et du climat social au sein de l'organisation
- Accompagner le développement des compétences et la formation des salariés
- Suivi et conseil au recrutement
- Contribuer à développer la motivation, à entretenir une ambiance de travail positive et professionnelle

QUALITÉS SOUHAITÉES

- Aptitudes managériales, relationnelles et rédactionnelles
- Capacité de recul, adaptabilité, disponibilité, flexibilité
- Sens de l'organisation et de la communication
- Intérêt pour le secteur de l'entrepreneuriat social et culturel

COMPÉTENCES

- Niveau bac+5 (École supérieure de commerce, Droit, Sciences Politiques, Dauphine...)
- Expérience de minimum 3 ans dans des fonctions similaires notamment de management
- Droit, législation sociale, fiscalité des associations et fondations
- Maîtrise de l'anglais
- Connaissance des logiciels de paie et de billetterie

CONTRAINTES LIÉES AU POSTE ET AU PROJET

- Travail exceptionnel en soirée ou le WE

STATUT

CDI temps plein, cadre au forfait jours.
Convention collective nationale de l'animation

Date de prise de fonction : 1er juin 2020, passation envisagée

Date de limite de candidature : 15/04/2020

Salaire : selon profil et expérience.

Lieu : Bagnaux (92)

Merci d'adresser CV et lettre de motivation par mail à l'attention de : Eleférios Kechagioglou, directeur : eleferios@ppcm.fr

Site web de l'entreprise /de l'organisme : www.lepluspetitcirquedumonde.fr



Le Nest, Centre Dramatique National transfrontalier de Thionville Grand Est recrute son

■ ADMINISTRATEUR/TRICE

Le Nest met en avant la diversité de la création contemporaine en salle et dans des lieux non dédiés. C'est un lieu de fabrique, de résidence et de production. Chaque saison le Nest accueille une vingtaine d'artistes. Il est dirigé depuis janvier 2020 par Alexandra Tobelaim. L'équipe est composée de 15 permanents. En janvier 2022 débute la construction d'un nouveau théâtre et le Nest sera Hors les murs pendant 2 années.

Au sein d'une équipe de direction Il/elle assumera les missions principales suivantes :

MISSIONS

STRATÉGIE GÉNÉRALE

Il/Elle est responsable de la vision globale des conditions de gestion administrative, financière et juridique de l'établissement (anticipation, stratégie de développement, aide à la décision, suivi).

A ce titre, et en étroite collaboration avec la directrice, il/elle accompagne la mise en œuvre du projet de l'établissement dans toutes ses dimensions. Il/elle contribue à l'élaboration de la stratégie générale et garantit sa bonne exécution dans le respect des obligations du contrat de décentralisation dramatique.

Il/elle accompagne la directrice dans la relation aux tutelles.

ENCADREMENT/RH

- Dirige le service administratif et de production, composé d'une administratrice-adjointe, d'une comptable et d'une administratrice de production ; à ce titre est en charge de l'organisation du travail de cette équipe
- Assume la direction administrative de l'ensemble du personnel du CDN, dans le respect de la convention collective et des accords d'entreprise : contrats, contrôle de la paie, élaboration de la politique salariale, gestion des carrières, entretiens professionnels, plan de formation, dialogue social avec les instances représentatives du personnel, suivi du temps de travail (annualisation)...

FINANCES

- Élabore le budget général en concertation avec la directrice, en gère le suivi et les délégations avec l'administratrice adjointe et les chefs de services
- Assure la recherche de financements publics et privés
- Est responsable des analyses budgétaires et valide le plan analytique ainsi que le plan de trésorerie
- Est l'interlocuteur des prestataires extérieurs (expert et commissaire aux comptes)

ADMINISTRATION

- Est responsable de la négociation, de la contractualisation, de l'exploitation et de l'évaluation de toutes les activités du CDN
- Garantit une veille juridique, politique et sociale (et préconise des orientations)
- Élabore, rédige et supervise les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires publics, les appels à projets, conventions avec des partenaires privés
- Rédige des documents importants du CDN (CPO, dossiers européens, bilan...)
- Coordonne et prépare les Comités de suivi du CDN, les documents d'analyse et d'évaluation

PRODUCTION

- Dirige l'activité de production du CDN au siège et en tournée (recherche de financement, de coproducteurs, budgets, diffusion et tournées, relations avec les équipes artistiques...)
- Gère les liens avec les artistes associés
- Coordonne les partenariats avec le milieu professionnel

PROFIL RECHERCHE

Expérience professionnelle confirmée en administration du spectacle : expérience auprès d'artistes en production et connaissance des enjeux et du fonctionnement d'un établissement
Connaissance des logiciels de comptabilité et de gestion ; TIS, Sirius, Develop
Goût et capacité à développer des outils informatiques collaboratifs
Expérience des projets européens souhaitée

Qualités relationnelles et goût du travail en équipe, sens du management, de l'organisation et de la délégation

Rigueur de gestion, capacités d'organisation, d'anticipation, d'analyse, de synthèse et de rédaction

Anglais indispensable, allemand apprécié

Permis B

Disponibilité soirées et week-end pour les représentations

EMPLOI ET REMUNERATION

- CDI à temps plein, basé à Thionville
- Statut cadre de direction, groupe 2, forfait jour annualisé
- Rémunération selon la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) et accord d'entreprise

**CANDIDATURES A ENVOYER (CV + lettre) à
direction@nest-theatre.fr avant le 25 avril 2020**

POSTE A POURVOIR DES QUE POSSIBLE.

PROCLAMATION

LA COMÉDIE - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE REIMS RECRUTE UN(E) ADMINISTRATEUR/TRICE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION (H/F)

La Comédie est un centre dramatique national et a pour mission la création, la diffusion et la médiation d'œuvres dramatiques. La Comédie est une SARL dotée d'un budget de 5,5 millions d'euros, pour une équipe de 60 ETP dont 35 ETP permanents.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité du directeur, du directeur adjoint et de l'administrateur et dans le cadre du projet artistique de la Comédie de Reims, il ou elle aura en charge les productions de la Comédie, en assurera le montage, la mise en œuvre et la diffusion à un niveau régional, national et international.

Sa mission principale sera d'assurer le rayonnement du CDN par la visibilité de ses productions mise en scène par son directeur ou par les artistes produits par la Comédie de Reims.

A ce titre, il/elle encadre un chargé de production, une chargée de production et de formation et une attachée de production et d'administration.

En lien avec la directrice adjointe, il/elle :

- Coordonne et participe à la préparation, l'organisation et le suivi budgétaire des productions et tournées des spectacles du CDN
- Coordonne et participe à la gestion du planning des équipes notamment artistiques pour les périodes de créations et de tournées
- Coordonne et participe à la rédaction des contrats de travail, des contrats de cession et de coproductions notamment de SEP
- Prend en charge la recherche de financements spécifiques attachés aux projets et le montage des dossiers afférents
- Organise et supervise la logistique de montage et de tournée mise en œuvre par l'équipe de production
- Participe à l'élaboration de la stratégie de diffusion aux côtés de la direction
- Met en œuvre la prospection auprès des programmeurs
- Supervise et coordonne le montage des tournées
- Participe à l'élaboration des devis des spectacles et aux négociations
- Supervise et participe à la rédaction et suivi des dossiers de production et supervise le suivi de la communication des projets
- Supervise et coordonne les équipes en création et tournée
- Participe à la coordination de l'activité avec le service technique

PROFIL

- Diplôme de l'enseignement supérieur
- Connaissance approfondie du secteur des arts de la scène et en particulier du théâtre contemporain
- Expérience confirmée dans un poste similaire
- Bonnes connaissances juridiques et budgétaires
- Capacité managériales, goût prononcé pour le travail en équipe, aisance relationnelle
- Grande capacité d'investissement, d'organisation, de polyvalence, d'anticipation, d'autonomie et de rigueur

LIEU / CONDITIONS

- Reims – Déplacements en région et sur le territoire national
- Disponibilité en soirée et week-end
- CDI à temps plein
- Rémunération selon grille de la CCNEAC, les accords d'entreprise et expérience. Groupe 4
- Avantage : 13e mois, mutuelle santé
- Prise de fonction souhaitée : à partir du 20 mai 2020

CANDIDATURE

CV et lettre de motivation à envoyer avant le 30 mars 2020 à l'attention de Chloé Dabert à l'adresse y.martin@lacomediedereims.fr

Entretiens à Reims les 3 avril après midi et 9 avril matin

Toutes les informations :
www.lacomediedereims.fr

3, Chaussée Bocquaine - CS 90026 51724 - Reims
Cedex
Tél : 03 26 48 49 10

**C D
M
O I
È E**
CENTRE DRAMATIQUE
NATIONAL DE REIMS

OPÉRA DE ROUEN NORMANDIE

Établissement public de coopération culturelle, l'Opéra de Rouen Normandie a pour mission la production et la diffusion de spectacles. Récemment labellisé Théâtre Lyrique d'Intérêt National, il défend plus particulièrement le renouvellement des formes lyriques et la création contemporaine, il développe une politique dynamique en direction de tous les publics et un lien étroit avec le territoire normand. L'Opéra de Rouen Normandie propose une saison de 150 représentations au théâtre des arts et à la Chapelle Corneille – Auditorium de Normandie. Il déploie également une programmation en diffusion sur tout le territoire normand. Avec une équipe de 100 permanents (dont 40 musiciens) et plus de 100 000 spectateurs par an, il est la principale structure culturelle de Normandie.

L'Opéra de Rouen Normandie recrute :

Un/Une Régisseur/Régisseuse Général(e)

Contrat à durée indéterminée

Placé sous l'autorité du directeur technique et de l'adjoint à la direction technique, le/la régisseur/régisseuse général(e) est responsable de la préparation, de l'organisation, de la mise en œuvre technique, de l'exploitation des spectacles lyriques, chorégraphiques et symphoniques et des manifestations produits ou accueillis par l'Opéra tant sur le plan des moyens humains que matériels.

ANNONCE COMPLETE SUR
PROFILCULTURE.COM ET OPERADEROUE.FR

PROFILCULTURE

Devenez complètement NANTES

VILLE DE
Nantes

NOUS RECRUTONS

**UNE RESPONSABLE DE SERVICE
ADJOINTE, EN CHARGE DES RÉGIES
DES SALLES DE SPECTACLE ET DES
EXPERTISES DES ÉVÉNEMENTS SUR
L'ESPACE PUBLIC**

metropole.nantes.fr/offres-emploi



© DGIRC Ville de Nantes - Nantes Métropole

AVIS D'ATTRIBUTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



VILLE DE LYON

M. Gérard Collomb - Maire
Direction de la Commande publique
10 quai Jean Moulin
69205 Lyon cedex 01
Tél : 04 72 10 30 30

Objet Concession de service public pour l'exploitation de la salle de spectacle "le Transbordeur"
Référence acheteur 9AC01-L Services

Procédure Avis de concession
Code CPV principal 92320000 - Services d'exploitation de salles de spectacles

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Procédures de recours Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon 184 rue Duguesclin 69433 Lyon - Cedex 03
Tél : 0478141010 - Fax : 0478141065
greffe.ta-lyon@juradm.fr
<http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin 69433 Lyon - Cedex 03
Tél : 0478141010 - Fax : 0478141065
greffe.ta-lyon@juradm.fr
<http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

ATTRIBUTION

Valeur totale du marché (hors TVA) Valeur : 10575000 €
Date de signature de la convention par l'autorité délégante : 24/02/20
Nombre d'offres reçues : 2
Montant HT : 10 575 000,00 €
n° : DSP1756 - SAS TRANSMISSION 3 boulevard Stalingrad 69120 Villeurbanne (montant prévisionnel de l'ensemble des sommes à percevoir par le délégataire, qu'elles soient liées ou non au résultat de l'exploitation du service, et quelle que soit leur origine)
Le concessionnaire est une PME : OUI

Envoi le 09/03/20 à la publication

5 MAI
2020
MEDIACAMPUS
NANTES



3^e FORUM
**ENTREPRENDRE
DANS LA
CULTURE
EN PAYS DE LA LOIRE**

entreprendreculture-pdl.com

le Forum Entreprendre dans la Culture en Pays de la Loire est proposé par :



coordonné par :



Structures de création et de diffusion

Direction

LA COMÉDIE POITOU-CHARENTES à Poitiers (86). Un ou des artistes (h/f). [◀ Voir page 7](#)

THÉÂTRE NANTERRE-AMANDIERS à Nanterre (92). Un ou des artistes (h/f). Cand. avant le 25/03. À pourvoir le 1/01. www.nanterre-amandiers.com

LE CARREAU - SCÈNE NATIONALE DE FORBACH ET DE L'EST MOSELLAN (57). Directeur (h/f). Cand. 29/03. <http://carreau-forbach.com>

ACB ACTION CULTURELLE DU BARROIS à Bar-le-Duc (55). Directeur (h/f). Cand. 1/05. Pour le 4/01/2021. www.acbscene.com

THÉÂTRE RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE à Cholet (49). Directeur (h/f). Cand. avant le 31/03. À pourvoir en octobre. 02 41 75 35 40. accueil@trpl.fr

Administration / production / diffusion

THÉÂTRE DES SALINS à Martigues (13). Secrétaire général (h/f). [◀ Voir page 8](#)

LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE à Bagneux (92). Administrateur (h/f). [◀ Voir page 8](#)

LE NEST, CDN TRANSFRONTALIER DE THIONVILLE GRAND EST (57). Administrateur (h/f). [◀ Voir page 9](#)

LA COMÉDIE - CDN DE REIMS (51). Administrateur de production et de diffusion (h/f). [◀ Voir page 9](#)

L'ATELIER de Paris. Administrateur (h/f). Cand. avant le 30/03. Poste à pourvoir le 18/05. direction@atelierdeparis.org

CARRÉ-COLONNES SCÈNE NATIONALE BORDEAUX MÉTROPOLE (33). Administrateur (h/f). Cand. 17/04. Poste basé à Blanquefort à pourvoir le 01/09. c.tabel@carrecolonnes.fr

FESTIVAL SONS D'HIVER à Vitry-sur-Seine (94). Administrateur (h/f). Cand. avant le 24/03. Poste à pourvoir fin avril. fsimon.sonsdhiver@gmail.com

LA COMÉDIE DE COLMAR (68). Directeur de production et diffusion (h/f). CDI. recrutement@comedie-colmar.com

POINTS COMMUNS à Cergy Grand Centre (95). Administrateur de production (h/f) ; entretiens le 30/03 + Secrétaire général adjoint (h/f) ; entretiens le 1/04. Candidatures 24/03. Postes pour juin. assistante.direction@points-communs.com

LE MOUFFETARD - THÉÂTRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE (75). Administrateur (h/f). Cand. 10/03. CDI pour le 4/05. recrutement@lemouffetard.com

CENTRE INTERNATIONAL POUR LES THÉÂTRES ITINÉRANTS à Paris. Chargé de mission / Coordination (h/f). Cand. 23/03. Pour avril. contact@citinerant.eu

THÉÂTRE DE CORNOUAILLE à Quimper (29). Administrateur (h/f). Cand. avant le 23/03. Pour le 1/09. edith.bignon@theatre-cornouaille.fr

THÉÂTRE DE LA TEMPÊTE à Paris (75). Administrateur responsable des productions (h/f). Cand. 15/03. CDI dès le 17/08. recrutement@la-tempeete.fr

Communication / relations publiques

LE MOUFFETARD-THÉÂTRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE à Paris. Attaché à l'accueil et à la billetterie (h/f). Cand. avant le 7/04. CDI à pourvoir le 11/05. Ref. « Attaché(e) à l'accueil et à la billetterie », recrutement@lemouffetard.com

L'ESTIVE à Foix (09). Responsable (h/f) des relations aux publics, de la médiation culturelle et de la coopération territoriale. Cand. 25/03. Pour le 15/04. administration@lestive.com

THÉÂTRE AUDITORIUM POITIERS - SCÈNE NATIONALE (86). Directeur des relations extérieures (h/f) Cand. 29/03 ; entretiens le 6/04 ; à pourvoir le 1/09 + Attaché à la communication (h/f) ; CDD du 4/05 au 31/07/2021 ; cand. 23/03 ; entretiens le 1/04. recrutement@tap-poitiers.com

ANTIPODES MJC RENNES. Responsable (h/f) de communication et des relations publiques musiques actuelles & mjc. Cand. avant le 29/03. Entretiens le 6/04. www.profilculture.com

LE FOURNEAU à Brest (29). Responsable de la communication et des relations publiques

(h/f). Cand. 4/04. Entretiens 29 et 30/04. bonjourbonsoir@lefourneau.com

LA COMÉDIE DE BÉTHUNE (62). Responsable de l'accueil du public et des artistes (h/f). CDI à pourvoir en mars. b.barou@comediedebethune.org

FARAWAY - festival des arts à Reims (51). Responsable coordination et communication (h/f). Cand. avant le 18/03. Entretien 31/03. Pour le 4/05. y.martin@lacomediedereims.fr

SUPERSTRAT à Saint-Bonnet-le-Château (42). Chargé des relations publiques (h/f). Cand. avant le 26/03. Entretiens prévus début avril. CDI à pourvoir le 15/05. contact@superstrat.fr

Technique

OPÉRA DE ROUEN NORMANDIE (76). Régisseur général (h/f). [◀ Voir page 10](#)

THÉÂTRE NATIONAL DE NICE CDN Nice Côte d'Azur. Directeur technique (h/f). Cand. 31/03. Entretien 16/04. Pour le 1/09. virginie.pelsez@theatredenice.org

ENTRESORT CNC ET SEW à Morlaix (29). Directeur technique (h/f). Cand. avant le 6/04. Entretiens le 30/04. CDI pour mai. contact@entresort.net

THÉÂTRE JACQUES-CARAT à Cachan (94). Cand. avant le 31/03. Poste à pourvoir le 1/09. Directeur technique (h/f). www.profilculture.com

BREST MÉTROPOLE (29). Régisseur son (h/f). Cand. avant le 30/03. www.brest.fr/emplois-stages

TNBA CDN NOUVELLE-AQUITAINE, à Bordeaux (33). Régisseur général (h/f). Cand. 1/04. CDI à temps complet à partir du 1/09. v.langree@tnba.org

LE GRAND T à Nantes (44). Responsable administratif (h/f) du pôle technique. Cand. 22/03. Pour juin. Entretiens le 10/04. www.legrandt.fr

LES THÉÂTRES DE MAISONS ALFORT. Régisseur général (h/f). Cand. 28/03. Pour le 24/08. www.theatredemaisons-alfort.org

Comptabilité

BELIEVE LIVE. Comptable confirmé (h/f). Cand. avant le 1/05. Poste à pourvoir le 1/06. www.believelive.com

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

La lettre du spectacle

Contactez-nous
Tél. 02 40 20 60 21
emploi@lalettreduspectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, Profilculture.com, presse spécialisée...

LES FRANCOPHONIES - DES ÉCRITURES À LA SCÈNE à Limoges (87). Comptable (h/f). Cand. 15/03. CDI pour début juin. b.castaner@lesfrancophonies.fr ; g.taillebourg@lesfrancophonies.fr

BLEU CITRON à Toulouse (31). assistant comptable (h/f). Pour le 1/04. www.profilculture.com

Fonction publique territoriale

VILLE DE NANTES (44). Responsable de service adjoint, en charge des régies des salles de spectacle et des expertises des événements sur l'espace public (h/f). [◀ Voir page 10](#)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE SAVOIE. Responsable de l'unité éducation artistique et culturelle (h/f). Cand. avant le 4/04. réf. UB/PCP/2477 ; recrutement74@haut Savoie.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH, à Volgelsheim (68). Responsable (h/f) de l'équipement culturel et de la programmation Art'Rhena. Cand. avant le 30/04. recrutement@paysrhinbrisach.fr

VILLE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON (91). Régisseur son et lumière polyvalent (h/f). Cand. avant le 3/04. CDI. formationrecrutement@verrieres-le-buisson.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE à Créteil (94). Responsable du spectacle vivant. Cand. avant le 23/03. www.profilculture.com

VILLE DE BOURGES (18). Directeur (h/f) de conservatoire à rayonnement départemental. emploi@ville-bourges.fr

MOUVEMENTS

Contactez-nous. Pour nous adresser vos informations :
mouvements@lalettreduspectacle.com



D.R.

DRAC. Marc Le Bourhis succède à Nicole Phoyu-Yedid à la tête de la direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire. Il avait occupé notamment les fonctions de DRAC adjoint dans la même région, puis en Nouvelle-Aquitaine.

Villa Médicis. Sam Stourdéz est nommé à la direction de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis. Directeur des Rencontres d'Arles, Sam Stourdéz prendra ses fonctions cet été. Stéphane Gaillard, secrétaire général, assurait l'intérim depuis le départ de Muriel Mayette-Holtz en septembre 2018.

La Fabrique Jaspier. Aurélie Pollet a succédé à Émilie Blanc comme responsable du centre de formation professionnelle de La Fabrique Jaspier, à Saint-Jean-de-Bourney (38). Elle était en charge de l'accueil des étudiants internationaux de l'Université de Lyon, après avoir été directrice d'antenne pour l'Institut français de Novi Sad (Serbie).

Mont-Saint-Michel. Thomas Velter a été nommé directeur général de Mont-Saint-Michel Normandie, établissement public en charge de la gestion du site depuis janvier, date de sa création. Collaborateur de Franck Riester, lorsque ce dernier était député-maire de Coulommiers, il était dernièrement son chef de cabinet au ministère de la Culture.

PARCOURS

Julie Deliquet au Théâtre Gérard-Philipe

Elle succède à Jean Bellorini à la tête du centre dramatique national de Saint-Denis (93)

C'est dans un contexte extrêmement particulier que Julie Deliquet prend ses fonctions au Théâtre Gérard-Philipe. Spectacles annulés et confinement font presque oublier que la nomination a pris plus de temps que prévu. Après s'être formée au jeu au Studio théâtre d'Asnières, Julie Deliquet crée, près de cinq ans après, en 2009, le collectif In Vitro avec d'autres comédiens. « J'ai rencontré des acteurs que je trouvais extraordinaires. Nous étions tous intermittents et on pouvait prendre le risque de faire des répétitions sans être payés, dans un garage. Créer un spectacle n'était pas ce qui me motivait, j'ai voulu trouver une forme dans laquelle la répétition provoque la représentation. » La création se construit ainsi à partir du travail au plateau, comme pour le triptyque *Des années 70 à nos jours...* Julie Deliquet s'inspire beau-



SAMUEL KRZYZENBAUM

ONDA. Alors que Katie Watts a quitté ses fonctions de chargée de mission internationale, Clarisse Dupouy-Greteau arrive comme chargée de mission activités internationales de l'Office national de diffusion artistique (ONDA), à Paris. Mélina Ferrer est assistante de direction et assistante en charge de l'accueil. Elle a travaillé pour Poplité Mobilis, à Montpellier, ainsi qu'aux théâtres de Vanves (92) et de Rungis (94).

Culture Commune. Amélie Levêque, ex-chargée des relations avec le public et du développement sur le territoire à Tandem Scène nationale, à Douai (59) et Arras (62), arrive comme responsable des projets danse, cirque et arts dans l'espace public de Culture commune scène nationale du bassin minier du Pas-de-Calais, à Loos-en-Gohelle (62), où elle a remplacé Nina Vandenberghe, devenue secrétaire générale du Manège, scène nationale, à Reims.

Gaîté Lyrique. Anne Le Gall devient directrice des publics (relations avec les publics, action culturelle et billetterie). Cofondatrice et présidente du laboratoire Théâtres & médiations numériques (TMNlab), elle était consultante et formatrice au sein de la coopérative Clara, après avoir dirigé la communication au Théâtre de Colombes (92) et au Théâtre du Rond-Point à Paris. Elle remplace Julien Bourguignon, parti au Tangram, scène nationale Évreux - Louviers (27).

coup des procédés de mise en scène cinématographiques. Elle crée l'an dernier *Fanny et Alexandre* (Ingmar Bergman), pour la Comédie-Française, et cette saison, *Un Conte de Noël* (Arnaud Desplechin). La metteuse en scène prend la direction d'un CDN qu'elle connaît pour y avoir été artiste associée au projet de Jean Bellorini en 2014. « Nous n'avons jamais quitté ce territoire depuis. Les membres d'*In Vitro* y proposent des ateliers. J'aime quand les habitants reconnaissent les gens qu'ils voient sur le plateau; qu'ils se côtoient dans la ville. C'est une manière de réduire la frontière avec les artistes. » Les membres d'*In Vitro* pourront participer à des projets du CDN. Julie Deliquet associe des artistes femmes à son projet: la metteuse en scène Lorraine de Sagazan et l'autrice et comédienne Leïla Anis. **TIPHAINE LE ROY**

Les Théâtres. Hervé Pons vient de rejoindre Les Théâtres, à Aix et Marseille, en tant que conseiller à la programmation, et responsable des productions théâtre. Journaliste culturel et critique de théâtre (Arte, Les Inrocks), il était conseiller artistique dramaturge au Théâtre Nanterre-Amandiers (92).

Le Sablier. Stéphanie Savy est la nouvelle administratrice du Sablier, pôle des arts de la marionnette à Iffs et Dives-sur-Mer (14). Elle était l'administratrice de la Compagnie Off au Point haut, lieu de création des arts de la rue, à Saint-Pierre-des-Corps (37).



D.R.

Point Éphémère. Lauren Boyer et Leslie Perrin, cofondatrices de Manakin, plateforme de production, ainsi que Juliette Malot, administratrice de production, reprennent la programmation du Point Éphémère, centre culturel à Paris, suite au départ de David Dibilio devenu secrétaire général de Montévidéo, Actoral et compagnie Diphtong, à Marseille.

Centre de musique baroque de Versailles. Docteur en musicologie et directrice au CNRS, Barbara Nestola prend la direction scientifique du pôle de recherche du Centre de musique baroque de Versailles. Trois chercheurs sont nommés en même temps: Laurent Guillot responsable des bases de données scientifiques, Julien Dubruque, chargé des éditions, et Bénédicte Herz, musicologue.

Ville d'Igny. Sarah Comte, ex-cheffe de projet pour Les planches de l'Icart, concours de seul en scène de l'École des métiers de la culture et du marché de l'art, et responsable opérationnel chez Echologia, a remplacé Annabelle Alanoix comme coordinatrice culturelle de la Ville d'Igny (91).

Théâtre Am Stram Gram. Le comédien et metteur en scène suisse Joan Mompart succédera, en juin 2021, à Fabrice Melquiot à la tête du Centre international de création pour l'enfance et la jeunesse, à Genève (Suisse).

Le Jardin de verre. Marc Brière et Annie Guittet, respectivement régisseur général et administratrice de la salle de spectacle de Cholet (49), ont fait valoir leur droit à la retraite et sont remplacés par Mickaël Remigereau, (Compagnie Galapiat) et Ingrid Thurmél-Druet, ex-administratrice du festival des Zeclectiques dans le Maine-et-Loire.